



## Majorité sexuel et nationalité

Par **charles**, le **15/10/2012** à **21:49**

Bonjour,  
J'ai 18 ans, je suis amoureux d'une fille de 15 et demi. Selon le droit français elle a atteint la majorité sexuelle, je pense donc être "libre" d'avoir des relations sexuelles avec elle. Toutefois ma copine est écossaise et je sais que dans ce pays la majorité sexuelle est de 16 ans. Je précise que cela fait 9 ans qu'elle vit en France. Si j'ai une relation avec elle, puis-je être poursuivi judiciairement ?  
Enfin, ma copine est consentante et cela fait 3 mois que nous sommes ensemble.  
Merci pour vos futures réponses,  
Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **17/10/2012** à **10:02**

Bonjour  
Le droit applicable est le droit français. La France s'oppose à l'exécution d'un mandat européen émis pour une infraction non prévue dans sa législation.  
Dans votre cas une relation sexuelle avec votre amie consentante n'est point une infraction.  
Il conviendrait cependant de rencontrer les parents de la jeune fille avant même si leur accord n'est point nécessaire.  
Bien entendu il vous faudra mettre un préservatif.  
Pas de précipitation même si vos hormones mutuelles travaillent.  
Restant à votre disposition.